

RAPPORT RELATIF À LA LOI ÉNERGIE CLIMAT

2022

Schelcher_Prince
Gestion

Rapport relatif à la loi Énergie Climat sur l'exercice 2022 (publié le 30/06/2023)

SOMMAIRE

Préface	3
Démarche générale de Schelcher Prince Gestion	5
Moyens internes déployés par Schelcher Prince Gestion	9
Démarche de prise en compte des critères E, S et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de Schelcher Prince Gestion	11
Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en oeuvre	13
Taxonomie européenne et combustibles fossiles	22
Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris	24
Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	27
Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	33
Annexes	35



Préface

Année après année, les enjeux de développement durable - et notamment la question du dérèglement climatique - deviennent incontournables.

Conscient de ses responsabilités d'investisseur et de fournisseur de solutions d'investissement, Schelcher Prince Gestion prend pleinement en compte ces enjeux. Nous avons ainsi formalisé dès 2016 une charte et continuons depuis à renforcer nos engagements.

Notre souhait d'intégrer les questions du développement durable s'inscrit dans la démarche de notre maison mère, le Crédit Mutuel Arkéa. En 2022, notre groupe est ainsi devenu Entreprise à mission, parachevant une initiative de longue date, qui fut marquée ces dernières années par la publication de sa "Raison d'Être" (2019), puis l'affirmation de l'importance de ces enjeux au travers de son Plan Moyen Terme « Transitions 2024 ».

Cette dynamique est également en totale cohérence avec l'ADN même de Schelcher Prince Gestion : la recherche de performance consistante dans la durée. Ainsi, nos décisions d'investissement sont guidées par la recherche d'une valorisation active du capital combinée à une approche raisonnée du risque afin de préserver le patrimoine sur le long terme. Les questions environnementales et sociales (et notamment le risque climatique) participent aux risques que nous sommes amenés à piloter dans nos choix.

Pour Schelcher Prince Gestion, 2022 a marqué une nouvelle étape dans la prise en compte des enjeux de développement durable avec l'extension de nos expertises

sur des actifs réels ainsi que le renforcement des outils et des équipes pour garantir la qualité de la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos gestions..

2022 aura également été une nouvelle étape dans la mise en place de la réglementation européenne relative à la finance verte. Afin de mieux suivre les impacts des activités économiques des acteurs financés via nos fonds, c'est désormais toute une batterie d'indicateurs qui est mise à la disposition de nos clients, via différents canaux d'informations (reportings annuels de nos fonds, fichiers dédiés standardisés pour nos distributeurs).

Dans ce contexte réglementaire exigeant et évolutif, nous poursuivons ainsi notre mission : proposer des produits d'investissement performants permettant de faire le lien entre deux besoins, d'une part, la nécessité de financer, directement ou indirectement, les acteurs des transitions, environnementales comme sociales, et d'autre part, de répondre aux attentes de nos clients pour donner du sens à leur investissement. Ce rapport, réalisé en application de l'Article 29 de la Loi Energie Climat, nous permet de vous présenter la manière dont nous répondons à ces défis.

Nous profitons de cette opportunité pour apporter un éclairage sur notre vision et l'avancée de nos pratiques en faveur du développement durable via l'intégration de critères ESG-Climat.

Adil Amor

Directeur Général

Démarche générale de Schelcher Prince Gestion, Investisseur Responsable

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est construit sur un modèle coopératif et collaboratif. Les travaux menés autour de la « Raison d'Être » du Groupe puis ceux ayant trait à sa transformation en entreprise à mission sont venus renforcer cette identité. Ainsi, le Groupe Crédit Mutuel Arkéa veut être acteur d'un monde qui se conçoit sur le long terme et prend en compte les grands enjeux sociétaux et environnementaux de notre planète pour les prochaines générations. En cela, le Groupe Crédit Mutuel Arkéa souhaite se positionner notamment comme un partenaire de ses parties prenantes, clients et sociétaires, dans l'accompagnement de leurs transitions ainsi que dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour Arkéa Investment Services au sens large, qui rassemble les expertises de gestion d'actifs du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, et pour Schelcher Prince Gestion en particulier il est donc légitime de se positionner comme Investisseur Responsable et prendre à son compte, dans la gestion de ses produits et services, cette ambition.

Nous avons en effet la conviction que la performance financière bénéficie de la prise en compte des enjeux de développement durable, quels que soient les univers d'investissement. En effet, cette prise en compte traduit la capacité des entreprises dans lesquelles nous investissons à avoir une vision à long terme dans la conduite de leurs activités, de gérer leurs risques et opportunités. Elle est donc nécessairement corrélée à leurs performances.

Mais nous avons surtout la conviction que nos clients attendent plus de nous : au-delà de la performance financière, nous devons avoir l'ambition de leur proposer des produits qui donnent du sens à leurs investissements avec un impact positif sur l'environnement et sur l'Humain et dans le même temps d'accompagner les entreprises sur le chemin du changement.

Le modèle « multi boutiques » que nous avons développé permet de conserver une agilité dans la gestion avec de réelles compétences pour chacune de nos expertises. Grâce à ce modèle, notre intégration ESG n'est pas monolithique, elle est au contraire liée aux expertises de chaque société de gestion. Grâce à cela nous proposons l'approche la plus pertinente adaptée à chaque classe d'actif.

Ainsi, Schelcher Prince Gestion participe au développement de la finance durable par ses produits et par la participation active à des initiatives et associations de place promouvant cette approche de la gestion d'actifs.

1. Sur le périmètre des émetteurs privés

Afin de pouvoir intégrer au mieux ces enjeux de développement durable et notamment la question de la lutte contre le dérèglement climatique, la recherche ESG a été mise au cœur des processus de gestion sur les différentes classes d'actifs de Schelcher Prince Gestion.

Cette mesure de la performance extra-financière des émetteurs comme des portefeuilles se fonde sur de multiples indicateurs, permettant des approches différentes :

- Approche sectorielle et normative : cette approche permet de mesurer l'implication d'un émetteur au regard de secteurs d'activités controversés (comme le charbon), ou de normes françaises ou internationales (réglementation sur les armes, pacte mondial des Nations-Unis par exemple)

- Performance ESG *best-in-class* : cette approche consiste à mesurer la performance d'un émetteur comparativement aux pratiques des autres émetteurs comparables. Elle permet ainsi de mesurer cette performance au regard des enjeux spécifiques de chaque secteur d'activité. Et plus précisément la performance ESG *best-in-class* des entreprises dont l'approche a pour vocation de mettre en avant les acteurs qui, au sein de leurs secteurs d'activité, démontrent la meilleure gestion de leurs enjeux de développement durable.

Pour réaliser cette dernière, un référentiel constitué d'un ensemble de critères est utilisé, reposant sur chacun des piliers E, S et G et permettant de mesurer l'ensemble des enjeux extra-financiers auxquels les entreprises font face.

L'approche *best-in-class*, précisée ci-avant, permet de sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Afin de comparer les performances des entreprises sur des enjeux pertinents et les comparer avec celles de leurs pairs, la classification sectorielle GICS (Global Industry Classification Standard), produite par Morgan Stanley Capital International (MSCI) et S&P (Standard & Poor's), est utilisée. En pratique, ce sont 69 secteurs qui sont analysés. Cette granularité permet une analyse fine des enjeux sectoriels.

Une matrice de pondération est alors établie, secteur par secteur, en prenant en compte les enjeux spécifiques des secteurs auxquels les entreprises appartiennent. Toutefois, la Gouvernance est systématiquement surpondérée. En effet, notre conviction en tant qu'investisseur responsable est que la Gouvernance constitue un pivot majeur en ce qu'elle irrigue l'ensemble des pratiques de l'entreprise. Nous cherchons donc à évaluer la qualité de la Gouvernance au travers de ces différents organes et des politiques mises en place (rémunérations, RSE, éthique...).

Afin de pouvoir donner des notes à chaque émetteur pour chaque critère, des bases de données de fournisseurs spécialisés dans l'information extra-financière sont utilisées. Schelcher Prince Gestion a développé son propre modèle d'analyse de données. Les analyses sont réalisées sur les émetteurs, quels que soient les types d'instruments financiers concernés (actions ou obligations), les performances ESG étant dépendantes des pratiques de l'entreprise et non des typologies d'instruments concernés. Par ailleurs, les analystes de Schelcher Prince Gestion sont amenés à contacter directement les entreprises dans le cadre de leurs analyses. Ces prises de contacts directes ont un double avantage : d'une part, affiner la compréhension des pratiques des entreprises et d'autre part pouvoir promouvoir auprès d'elles les meilleures pratiques sur des enjeux matériels pour lesquels l'entreprise présente des marges de progression.

Une note sur 20 est attribuée à chacun des piliers Environnement, Social et Gouvernance. Au sein de chaque secteur, les entreprises sont classées en fonction de leurs performances ESG sur une échelle allant de 0 à 20.

Les critères ESG pris en compte lors du processus de notation sont différents d'un secteur à l'autre. En effet, la matérialité des enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance n'est pas identique selon les activités. Nous nous appuyons donc sur une liste de critères d'évaluation des risques fournis par notre fournisseur de données Sustainalytics, les MEI

(*Material ESG Issues*) qui sont au nombre de 20 et qui reposent sur une multitude de données quantitatives et qualitatives.

Par exemple, les MEI environnementaux portent sur les émissions de gaz à effet de serre, la production de déchets, la biodiversité ou encore l'utilisation des ressources naturelles.

Un analyste peut également initier une notation ESG sur un émetteur non suivi par les agences de notation externe et mettra à jour la notation extra-financière existante dès lors qu'il possède une information quantitative ou qualitative lui permettant de justifier cet ajustement.

Les éléments justifiant la mise à jour d'une notation : ca

- informations ESG plus récentes et différentes des informations du provider de données,
- controverses, événements particuliers et/ou exceptionnels concernant un émetteur (pollution, accident industriel, annonce de restructuration, modification de gouvernance),
- toute autre information légitimant la révision de la notation.

Une revue peut également être réalisée sur l'ensemble des sociétés composant un secteur, portant sur un ou plusieurs critères.

Un analyste peut également décider de passer en revue l'ensemble des émetteurs d'un secteur en se concentrant sur les critères importants au regard des enjeux de développement durable.

Ce processus peut inclure un échange avec les représentants d'une ou plusieurs entreprises, ou toute autre partie prenante (analyste d'agence de notation extra-financière, broker, association non gouvernementale, etc.).

Cette recherche est aujourd'hui intégrée à la plupart des fonds gérés par Schelcher Prince Gestion. La liste des produits concernés est disponible en annexe 1 au présent rapport. Comme indiqué dans cette annexe, certains fonds ont reçu un label garantissant la qualité de leur intégration ESG. Schelcher Prince Gestion a poursuivi cette démarche de labellisation en 2022, toutes classes d'actifs confondues. Enfin, on notera que concernant les clients institutionnels nous confiant des mandats de gestion, nous leur proposons systématiquement l'intégration des enjeux ESG dans leur gestion ainsi que l'application de nos différentes politiques sectorielles.

2. Sur le périmètre de la Dette Privée Corporate

En ce qui concerne la classe d'actifs de Dette Privée Corporate, l'analyse des enjeux extra-financiers et leur évaluation sont réalisées depuis 2017 en partenariat avec Ethifinance, agence d'analyse et de notation extra-financière spécialisée sur les petites et moyennes entreprises.

La méthodologie et le référentiel définis ensemble font annuellement l'objet d'une revue méthodologique afin de tenir compte de l'évolution de la maturité des sociétés en portefeuille sur les sujets ESG et du cadre réglementaire.

Lors de la phase de due diligence, un premier état des lieux des pratiques et avancées en matière d'ESG est réalisé. Les attentes sont ainsi partagées avec le management de l'entreprise. La réponse par les entreprises à un questionnaire, issu de la méthodologie mise en place, doit permettre la réalisation d'une analyse extra-financière et d'une notation initiale en amont de la réalisation de l'investissement.

De même, la signature par un représentant légal de l'entreprise dans laquelle nous investissons d'une attestation de respect des 10 principes du Pacte Mondial de Nations Unies constitue également une condition préalable à la réalisation de l'investissement.

Durant la vie de l'investissement, selon une périodicité annuelle, les performances ESG sont évaluées et comparées à des pairs et dans le temps grâce à un référentiel solide. Agrégées dans un reporting, ces performances sont communiquées aux clients des fonds de dettes privées.

L'analyse peut être partagée avec l'entreprise financée afin d'échanger sur ses forces et faiblesses et mettre en exergue de possibles axes d'amélioration. Nous souhaitons ainsi accompagner les entreprises dans leur transition vers une prise en compte des enjeux extra-financiers dans une dynamique de progrès alors que l'univers d'investissement des PME/ETI présente un niveau de maturité très hétérogène. Le taux de réponse à l'ensemble des items du questionnaire ESG est en croissance depuis 2017 et supérieur à 85% sur l'ensemble des sociétés en portefeuille.

Le dernier fonds de Dette Privée Corporate lancé par Schelcher Prince Gestion (Pro'Action Rebond 2021 Compartiment Capitalisation et Compartiment Distribution) est classé Article 8. Sur l'ensemble des investissements réalisés en dette Privée Corporate sur l'année 2022, près de 45% comportaient des critères ESG et une trajectoire associée avec un mécanisme d'ajustement des marges du financement en fonction de l'atteinte ou non de ces objectifs.

3. Sur le périmètre de la dette d'infrastructure

Schelcher Prince Gestion a déployé une expertise de Dette Infrastructure Transition offrant, au travers d'une gamme de fonds de dette et mandats, une nouvelle opportunité de financer les transitions énergétiques, environnementales et sociales à l'échelle européenne au service d'une performance durable pour nos clients.

L'objectif est d'allouer des financements aux emprunteurs pour lesquels les projets (structure juridique indépendante) s'appuient sur un socle de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et apportent des solutions concrètes à la transition énergétique et environnementale (ratio d'alignement Taxonomie de 80% pour le compartiment « impact » et 50% pour le compartiment « core ») et à la digitalisation de l'économie.

La méthodologie de notation ESG est spécifique à cette classe d'actifs. L'objectif est de donner une opinion sur un projet spécifique, dans une approche absolue (absence de taux de sélectivité et approches Best-in-Class). Pour les aspects ESG du sponsor ou de la principale partie prenante, les outils de notation ESG existants sont toutefois utilisés. Cette analyse ESG de même que la prise en compte des nouveaux référentiels (Taxonomie, SFDR) sont intégrés à toutes les étapes du processus d'investissement et de gestion afin de garantir la performance extra-financière des fonds.

4. Émetteurs souverains

Les enjeux extra-financiers varient selon la nature des émetteurs (une société organise la formation et développe l'employabilité de ses salariés tandis qu'un Etat organise les systèmes d'éducation), Schelcher Prince Gestion a développé un référentiel d'analyse dédié aux Etats.

Les critères d'investissement reposent sur l'analyse des trois grands enjeux de développement durable, répartis en onze critères d'analyse dédiés aux Etats. Ces critères permettent d'analyser l'ensemble des problématiques de développement durable et de responsabilité auxquelles sont confrontés les Etats.

Les Etats sont ainsi classés au regard de leurs pratiques de développement durable. La note extra-financière correspond à la moyenne des trois domaines E, S et G analysés, reposant sur l'étude de onze critères. Les domaines E, S et G sont pondérés différemment selon le niveau de développement du pays appréhendé par le niveau atteint par le ratio de PIB/habitant..

Informations de nos porteurs

Concernant la bonne information de nos clients sur la prise en compte des enjeux de développement durable, les clients ont accès sur notre site internet :

- aux politiques et rapports propres à notre société de gestion : [lien du site Schelcher Prince Gestion / section ESG](#)
- aux informations pré-contractuelles de nos OPC (notamment aux annexes SFDR des prospectus) et aux codes de transparence pour les fonds ISR
- aux reportings mensuels intégrant des éléments sur la qualité ESG des portefeuilles concernés
- aux rapports annuels.

Enfin, en application du règlement européen (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (réglementation « Disclosure » ou « SFDR »), les prospectus des fonds intègrent une mesure de risque de durabilité ainsi que les éléments relatifs aux investissements dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du règlement Taxonomie 2020/852. Une même information est par ailleurs intégrée aux rapports annuels publiés par ces fonds en 2022.

Moyens internes déployés

Schelcher Prince Gestion a mis en place une équipe dédiée permettant la production d'une Recherche ESG approfondie ainsi qu'une bonne intégration dans ses processus de gestion.

Ainsi, l'équipe de Recherche est composée de 13 analystes, dont 7 se consacrent aux piliers ESG, Environnement, Social et Gouvernance. Cette équipe est partagée entre Schelcher Prince Gestion et Federal Finance Gestion, sa société sœur au sein de l'archipel Arkéa Investment Services.

L'équipe de recherche est organisée par secteur et fonctionne systématiquement en binôme d'analystes (un analyste financier et un analyste ESG) afin de combiner une approche financière et une approche ESG. Ces deux dimensions de l'analyse sont complémentaires et permettent une meilleure évaluation du risque d'investissement, mais aussi de l'opportunité.

En termes de données disponibles, un appel d'offres a été lancé en 2020 ayant conduit à la sélection en 2021 de Sustainalytics, comme principal fournisseur de données ESG. Cette décision a été prise compte tenu de la qualité de la recherche réalisée par ce fournisseur, acteur historique de l'information et la recherche ESG, ainsi que par la couverture disponible et l'outil de suivi des controverses. Schelcher Prince Gestion utilise par ailleurs les données produites par S&P Trucost s'agissant de celles relatives au climat (émissions de gaz à effet de serre, part verte, alignement à l'Accord de Paris, risque de transition) ainsi que celle d'EthiFinance concernant les notations des émetteurs de petites et moyenne capitalisation.

Les notes ensuite calculées selon les modèles développés par la Recherche ESG sont ensuite directement disponibles dans les outils des gérants de portefeuilles, permettant de garantir une prise en compte des enjeux ESG dans les actes de gestion. De même, une plateforme intranet a été développée leur permettant un accès aux notations et caractéristiques ESG des émetteurs et autorisant la réalisation de simulations afin de mesurer les impacts des décisions de gestion. Ces développements sont réalisés par "Data, Analysis & Innovation", l'équipe de *data scientists* d'Arkéa Investment Services. Le budget consacré à la prise en compte des enjeux ESG (fournisseurs de données extra-financières et brokers) s'élève à 142 400€ en 2022, soit 6,6% du budget de Schelcher Prince Gestion dédié aux prestations financières.

Au total, 29 ETP sont alloués aux enjeux extra-financiers dont 7 à l'analyse, 19 à la gestion, 1 data analyst et 2 au département de la gestion des risques, soit 66% des ETP totaux de Schelcher Prince Gestion.

Au-delà des équipes directement concernées par la gestion des portefeuilles, chaque salarié de Schelcher Prince Gestion a pu bénéficier d'une formation en présentiel sur les enjeux climatiques. Cette formation a été dispensée par un cabinet externe: Icare & Consult. Un module en e-learning est venu compléter le dispositif.

Enfin, Schelcher Gestion participe activement à la filière Finance durable de Crédit Mutuel Arkéa. Déployée en 2021, cette filière Finance durable regroupe une équipe centrale dédiée à la coordination et à l'animation de ces enjeux et des responsables finance durable dans les principales entités du groupe (filiales, fédérations et salle des marchés), en charge du pilotage des plans d'actions de leur entité. La filière a pour mission de soutenir la mise en œuvre de la stratégie ESG-Climat de Crédit Mutuel Arkéa, déclinaison de sa Raison d'être.

La structuration de cette filière est considérée comme un levier d'accélération et un moyen de responsabiliser les différents métiers du groupe à l'intégration des enjeux ESG.

Gouvernance de l'ESG

Démarche de prise en comptes des critères E, S et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de Schelcher Prince Gestion

Inspirée par les bonnes pratiques recommandées par la Task Force on Climate Related Financial Disclosures (pour Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat), Schelcher Prince Gestion a souhaité s'assurer d'une supervision adéquate par ses organes de gouvernance des enjeux de développement durable et plus particulièrement de la question du dérèglement climatique.

Pour ce faire, des formations sont réalisées auprès des administrateurs de Schelcher Prince Gestion. Ces formations visent à fournir les bases de compréhension des mécanismes et conséquences du dérèglement climatique pour Schelcher Prince Gestion comme pour les performances des portefeuilles dont la société à la charge. Elle porte notamment sur les changements réglementaires, évolutions dans les besoins de financement et d'épargne, outils de mesures de risques environnementaux et opportunités d'investissements. De plus, une information sur les pratiques ESG de l'entreprise en termes de pratiques de vote et d'engagement est faite annuellement auprès du Conseil d'administration de l'entreprise. En pratique, chez Schelcher Prince Gestion, l'organisation de l'activité de vote est centralisée par l'équipe de Recherche ESG qui se charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées aux assemblées générales, dans le respect de la politique de vote.

Au niveau exécutif, le Comité de direction de Schelcher Prince Gestion intègre à l'ordre du jour de ses réunions les enjeux extra-financiers. Ceux-ci étant stratégiques sur les plans réglementaires, commerciaux et financiers, ces sujets sont abordés de manière régulière lors des comités. Des présentations sont ainsi faites et des actions de formation menées de manière régulière, telles que celles dispensées par la fresque du climat. L'ensemble des membres du comité sont donc impliqués dans la gestion des enjeux extra-financiers.

Notons que le Comité de direction de Schelcher Prince Gestion compte parmi ses membres la Responsable de la Recherche Financière et ESG. Cette présence permet un suivi des pratiques de développement durable dans l'entreprise comme dans les portefeuilles gérés.

En outre, un Comité de gouvernance ESG dédié se tient régulièrement (tous les 2 mois) et statue sur les décisions relatives à la méthodologie ESG, aux projets menés en la matière, etc.

Concernant la prise en compte de ces enjeux dans les rémunérations variables, le groupe Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération.

Les pistes qui seront retenues dans ce cadre permettront, en conformité avec les législations sectorielles relatives aux politiques de rémunération auxquelles sont soumis le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses entités, la prise en compte des risques en matière de durabilité au sein des processus adéquats.

En 2022, comme prévu, un renforcement des pratiques d'intégration de critères extra-financiers dans l'attribution des rémunérations variables des personnes concernées a été mis en œuvre chez Schelcher Prince Gestion. Chaque collaborateur est évalué

individuellement. Pour les gérants et analystes, la prise en compte des critères et contraintes ESG et du risque de durabilité dans les analyses et décisions d'investissement est effective. De même pour les fonctions commerciales, la connaissance des nouvelles règles de durabilité pour une bonne information des clients est requise. Pour les fonctions support, l'intégration dans les outils et les documentations commerciales s'applique. Enfin, pour les fonctions de contrôle, la bonne intégration des règles de durabilité dans le suivi et les plans de contrôle est un critère d'évaluation.

Au cours de l'exercice 2022 Schelcher Prince Gestion a poursuivi sa politique de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. Au 31 décembre 2022, les équipes de Schelcher Prince Gestion comptaient 10 femmes sur 33 collaborateurs en contrat à durée indéterminée ayant un impact sur les décisions d'investissements ou les contrôles de ces investissements, soit 30%. Concernant le conseil d'administration de Schelcher Prince Gestion, présidé par une femme, et son comité de direction étaient composés respectivement de 33% et 43% de femmes.

Schelcher Prince Gestion a pour objectif de maintenir ces pourcentages au-dessus de 30% et d'atteindre le seuil de 40% de représentativité des femmes parmi les équipes impliquées dans les décisions d'investissement dans les 5 prochaines années.

En 2022, le conseil d'administration a été informé de l'évolution et desancements de nouveaux produits avec prise en compte systématique des critères ESG et des évolutions réglementaires majeures, notamment sur les aspects conformité et lors de formations dédiées.

Concernant l'intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'Administration, des travaux ont été initiés pour une finalisation fin 2023. L'objectif est de préciser le périmètre de suivi sur les thématiques environnementales, et plus précisément la stratégie climat de la société, sociales et de gouvernance.

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en oeuvre

NOTRE POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Les racines de notre engagement

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est construit sur un modèle coopératif et collaboratif, ancré dans les territoires. Les travaux autour de la "Raison d'Être" du Groupe sont venus renforcer cette identité. Le plan à moyen terme "Transitions 2024", vise à traduire concrètement dans ses métiers la Raison d'être du groupe. Celui-ci s'inscrit résolument dans la continuité du plan précédent qui a amorcé une dynamique de transformation des métiers et positionné le groupe sur une trajectoire de croissance pérenne.

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa souhaite ainsi se positionner comme un acteur au service de ses territoires et un partenaire de ses clients et sociétaires dans l'accompagnement de leurs transitions ainsi que dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour Schelcher Prince Gestion, il est donc légitime de se positionner comme investisseur responsable et prendre à son compte, dans la gestion de ses produits et services, cette ambition. Cette volonté représente ainsi la déclinaison de cette 'Raison d'Être' dans notre métier de gestionnaire d'actifs.

Nos objectifs d'engagement

Dans ce cadre, nous avons développé une politique d'engagement qui vise dans un premier temps à entamer un dialogue constructif avec les sociétés ayant une notation extra-financière en dessous de la moyenne de leur secteur.

A travers ces échanges, cette démarche individuelle ou collaborative doit les inciter à adopter des politiques et comportements responsables eu égard à leurs enjeux extra financiers. Le thème de la transition énergétique est un élément central de notre démarche, en cohérence avec la raison d'être du groupe Crédit Mutuel Arkea.

Le second objectif est d'avoir un rôle actif et collectif dans le développement de la finance responsable. Pour mener à bien ce projet, nous participons à des actions d'engagement collectives. Ces actions comptent sur la mutualisation des énergies et des moyens pour porter haut les valeurs de l'investissement responsable face à des émetteurs dont la taille ou l'implantation géographique pourraient être un frein à l'engagement individuel.

La finalité de ces travaux d'engagement est simple : elle consiste à inciter les entreprises à mieux prendre en compte leurs impacts extra-financiers négatifs afin de réduire l'exposition aux risques de nos investissements, ainsi qu'à saisir les opportunités liées aux enjeux de développement durable. In fine, ce sont les fonds détenus par nos clients et plus largement l'ensemble de nos parties prenantes qui doivent profiter de cet effort.

Notre démarche d'engagement en pratique

Les analystes de l'équipe Recherche ESG contactent la société de différentes manières, selon le moyen qu'elle juge le plus approprié. Cette équipe, partagée entre Schelcher Prince

Gestion et Federal Finance Gestion (sa société sœur) est actuellement constituée de 7 personnes travaillant à temps plein sur les enjeux ESG. Elle utilise dans le cadre de ses missions les données de recherche produites par des fournisseurs spécialisés de données ESG telles que Sustainalytics, Ethifinance, S&P Trucost ainsi que les fournisseurs de données financières, tels que Bloomberg ou Eikon-Reuters. Les analystes bénéficient enfin des recherches produites par les contreparties de marché.

L'engagement regroupe toutes les formes de dialogue entre l'investisseur et l'émetteur :

- Communication ciblée (ex. envoi de mails individualisés)
- Rencontres avec la direction
- Rencontres dédiées sur l'ESG (forum ESG)
- Conférences téléphoniques dédiées
- Initiatives d'engagement collaboratif (participation notamment avec d'autres actionnaires ou parties prenantes dans le cadre d'initiatives telles que la fondation Finance for Biodiversity ou l'organisation Carbon Disclosure Project)
- Vote en assemblée générale

Nous estimons qu'un délai de 36 mois doit être accordé aux entreprises, car faire évoluer les pratiques demande du temps. Durant cette période d'engagement, un suivi spécifique des différentes publications des émetteurs est réalisé (publication périodique, politiques spécifiques, présentation) et un dialogue est engagé sur un pas annuel.

Sont concernés par cette politique les fonds et mandats ESG gérés par Schelcher Prince Gestion. Les objectifs extra-financiers de chacun de ces supports d'investissement définiront l'univers d'investissement responsable au sein duquel le gérant pourra investir. L'engagement sera initié avec :

- Les sociétés qui subissent une dégradation de leur notation extra-financière pouvant entraîner leur exclusion de l'univers d'investissement responsable.
- Les sociétés qui ont été exclues de l'univers d'investissement responsable pour leur implication dans des activités controversées telles que définies par les conventions d'Ottawa et d'Oslo (mines antipersonnel et bombes à sous-munition) ou pour leur non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Les 10 principes du Pacte Mondial portent sur les droits de l'homme, les normes internationales du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.
- Les sociétés pour lesquelles nos clients demandent explicitement de mettre en place une procédure d'engagement.
- Les sociétés ayant une performance extra-financière inférieure à leurs comparables mais qui présentent une forte opportunité pour l'équipe de gestion. L'investissement dans ces sociétés pourra être autorisé sous réserve que la notation ESG soit :
 - fondée sur des données datant de plus de 2 ans
 - due à une faible communication de la société

Dans le cas d'un investissement dans des obligations échangeables, nous concentrerons notre engagement sur les sous-jacents actions des investissements.

Suite à l'analyse extra-financière de l'émetteur, les analystes ESG déterminent les axes d'engagement. Généralement, les thèmes retenus sont des enjeux majeurs du secteur (se traduisant par une pondération importante dans le modèle de notation ESG) et insuffisamment traités par l'émetteur.

L'engagement peut en outre être réalisé avec les émetteurs pour lesquels des controverses ont été identifiées.

Il convient de noter que les analyses ESG rédigées par l'équipe de Recherche ESG intègrent par ailleurs systématiquement une étude des controverses. Afin de pouvoir identifier les

émetteurs en portefeuille présentant des controverses, un suivi est réalisé s'appuyant sur la recherche de nos fournisseurs de données. Des alertes sont ainsi remontées lorsque des émetteurs présentent des controverses. Les analystes de l'équipe Recherche ESG peuvent contacter la société de différentes manières, selon le moyen le plus approprié.

Les actions d'engagements sont alors réalisées directement par les analystes ESG ou via la participation à des initiatives collectives. Dans ce cas, une validation de la participation à ces engagements est donnée par la Responsable de la Recherche Financière et ESG et les analystes ESG participent à ces initiatives. Celles-ci peuvent prendre la forme de participation à des groupes de travail spécialisés ou à des échanges réalisés directement avec les entreprises.

NOTRE POLITIQUE DE VOTE

Schelcher Prince Gestion est une société de gestion de portefeuilles dont les OPC gérés détiennent essentiellement des obligations et obligations convertibles et, à ce titre, ne détiennent que de façon exceptionnelle et temporaire des actions de sociétés cotées.

Conformément à l'article L.533-22 du Code monétaire et financier, Schelcher Prince Gestion a élaboré la présente politique de vote. Ce document est tenu à la disposition de l'AMF et peut être consulté sur le site ou au siège de la société, selon les modalités précisées dans les prospectus de ses OPCVM.

En outre, Schelcher Prince Gestion peut être amenée à participer, en cas d'évènement de crédit, aux assemblées des obligataires, de par la détention d'obligations (dont les convertibles) dans ses OPC. Dans l'intérêt de nos clients, nous participons alors systématiquement à ces assemblées

Organisation de l'exercice des droits de vote

Principes de la politique de vote

Schelcher Prince Gestion se doit d'exercer ses droits de vote en toute indépendance et dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts de ses OPC.

Schelcher Prince Gestion a décidé d'abaisser son seuil de détention en capital pour exercer ses droits de vote, en ligne avec les bonnes pratiques du marché. Ainsi, au 1^{er} janvier 2021, en deçà d'un seuil de 0.4% du capital d'un émetteur détenu pour une même catégorie de titres (contre 2% du capital auparavant), Schelcher Prince Gestion considère que le nombre de voix détenues lors des votes à l'assemblée générale ne donne pas un poids suffisant pour défendre l'intérêt des porteurs. Par ailleurs, les coûts engendrés seraient trop importants comparativement à l'intérêt que cela est susceptible d'apporter aux clients. En cas de vote, les thèmes des résolutions analysées porteront notamment sur :

Thème des résolutions	Commentaires
Décisions entraînant une modification des statuts	Analyse au cas par cas.
Approbation des comptes et affectation du résultat	Schelcher Prince Gestion vote contre si les contrôleurs légaux des comptes ont émis des réserves.
Nomination et révocation des organes sociaux	Analyse au cas par cas avec une attention particulière aux recommandations de l'AFG.
Conventions dites réglementées	Schelcher Prince Gestion vote pour si anciennes conventions réglementées et si attestées par les contrôleurs légaux des comptes ; pour les nouvelles conventions réglementées, analyse au cas par cas.
Programme d'émission et de rachat de titre de capital	Analyse au cas par cas avec une attention particulière aux recommandations de l'AFG.
la désignation des contrôleurs légaux des comptes	Analyse au cas par cas.

Modalités d'exercice des droits de vote

Un suivi des taux de détention est réalisé par les équipes de gestion de Schelcher Prince Gestion, afin de déterminer les sociétés pour lesquelles une participation aux assemblées générales pourrait être réalisée. En cas de détection de telle situation, l'équipe de Recherche ESG sollicite le dépositaire afin d'obtenir les agendas des assemblées générales et un formulaire de vote ainsi que les délais dans lesquels ce formulaire doit lui être retourné pour que les votes éventuels soient pris en compte.

L'équipe de Recherche ESG analyse les projets de résolutions et décide des votes après avoir soumis ses recommandations au Directeur de la Gestion et à la Responsable de la Recherche Financière et ESG. L'équipe de Recherche ESG consulte les recommandations de l'AFG comme outil d'aide à la détermination du sens des votes à émettre, mais n'a aucune obligation de les suivre.

L'exercice des droits de vote pourra se faire en utilisant les différents modes possibles en la matière (participation effective aux AG, vote par correspondance, procuration ou pouvoir donné au Président de la société émettrice)

Principes d'orientation des votes

En tant que signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI), Schelcher Prince Gestion intègre à sa politique de vote les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance.

Pour l'ensemble du périmètre de vote, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont traités dans une optique de long terme.

- Environnement : Schelcher Prince Gestion s'attache à ce que les résolutions portant sur l'environnement soient traitées de façon à réduire les impacts environnementaux négatifs (prise en compte des critères d'émission de CO2 et politiques climats, biodiversité par exemple dans les notations ESG impactant les sélections de titres).
- Social : Les résolutions à caractère social sont traitées selon un principe d'équité, de manière à ce que les salariés soient associés à la performance de l'entreprise, au même titre que toutes les autres parties prenantes (en lien avec le critère de rémunération notamment intégré dans la mesure de performance ESG intégré au processus d'investissement).
- Gouvernance : souhaitant promouvoir les meilleures pratiques en matière de fonctionnement des conseils, SPG évalue notamment la gouvernance des entreprises en fonction du degré d'indépendance du conseil d'administration, de sa diversité (formations, nationalités, égalité femme - homme), éléments également pris en compte dans les mesures de performance ESG des entreprises impactant la sélection de titres.

Prévention des conflits d'intérêts

Schelcher Prince Gestion a mis en place une organisation, des procédures (Règlement de déontologie, procédure des conflits d'intérêts, procédure des transactions personnelles, listes d'interdiction et liste de titres sous surveillance,...) et des contrôles lui permettant de prévenir des conflits d'intérêts.

Le RCCI est chargé de s'assurer, en cas de vote, que l'exercice du droit de vote n'est générateur d'aucun conflit d'intérêts au sein de Schelcher Prince Gestion et notamment au sein de l'équipe de gestion : il doit préalablement valider le projet de vote.

LE VOTE ET L'ENGAGEMENT EN ACTION

Bilan de la politique de vote

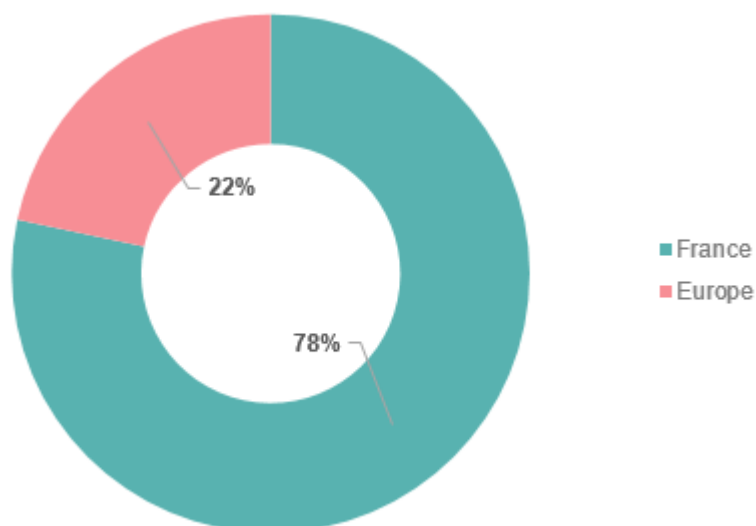
Schelcher Prince Gestion n'a été en mesure, au cours de l'exercice 2022 d'exercer les droits de vote issus des titres détenus, qu'à une seule reprise.

Pour cette assemblée générale, Schelcher Prince Gestion a été amené à voter contre une seule résolution (il s'agissait d'une résolution ayant trait à la validation de conventions réglementées dont les éléments communiqués ne nous permettaient pas de garantir que l'intérêt de la société était respecté). Il n'y avait pour cette assemblée générale aucune résolution portant sur les enjeux environnementaux ou sociaux.

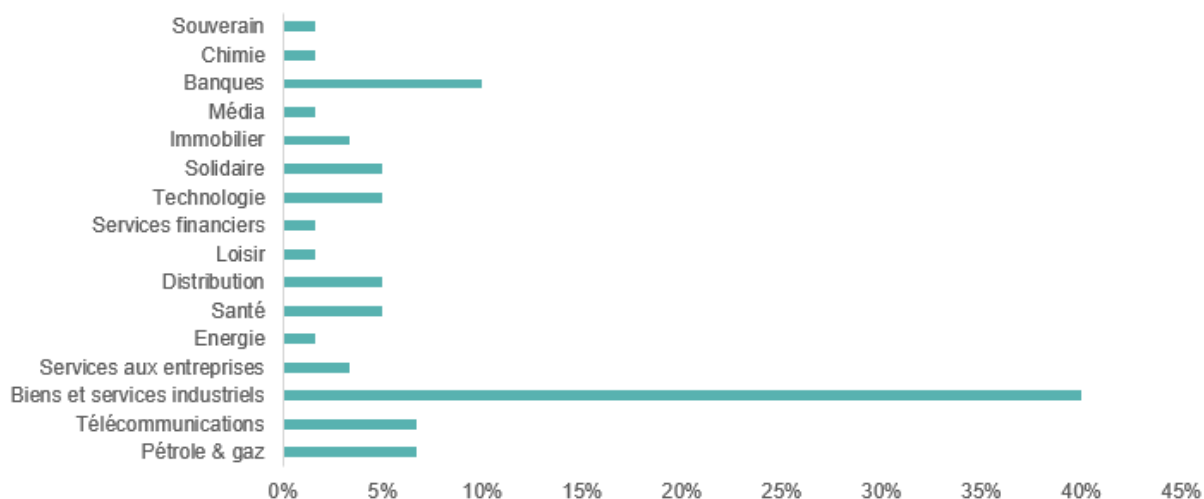
Bilan des actions d'engagement:

Au cours de l'année 2022, nous avons dialogué à 64 reprises avec des sociétés, majoritairement françaises et européennes issues de nombreux secteurs d'activité.

Répartition par zone géographique

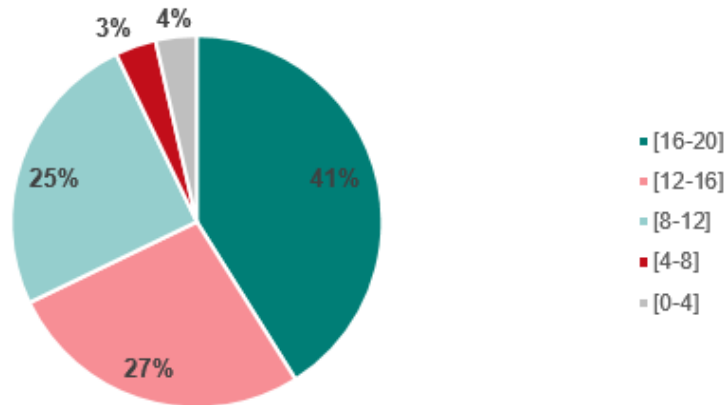


Répartition Sectorielle



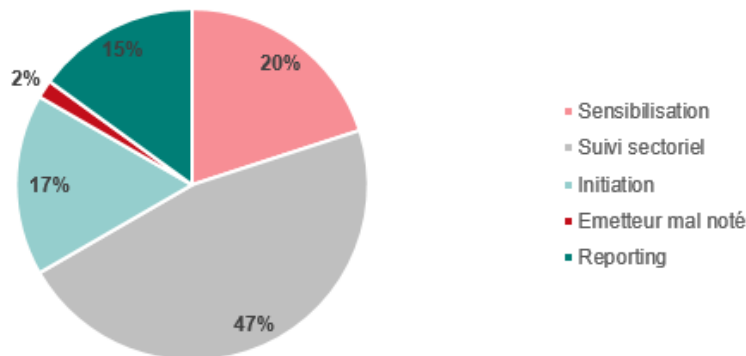
En 2022, nous n'avons pas sanctionné d'émetteurs pour lesquels l'engagement aurait été un échec. Ainsi, aucun désinvestissement n'a eu lieu suite à un engagement individuel.

Répartition par note ESG



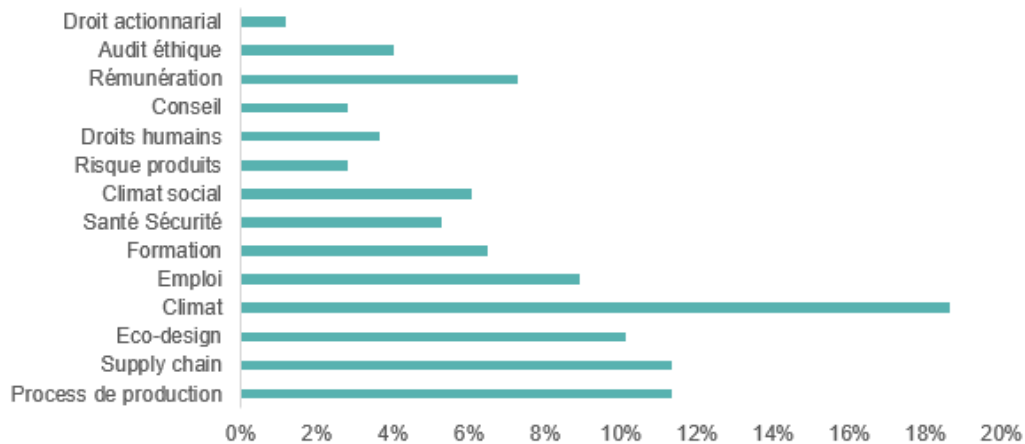
Dans l'ensemble, nous avons eu des contacts avec des émetteurs déjà bien notés par notre outil de notation ESG propriétaire. Nous avons principalement profité des conférences ESG pour rencontrer les émetteurs et assurer notre suivi sectoriel. Par ailleurs, nous avons pris l'initiative de contacter des entreprises au regard de thématiques comme celle de la biodiversité. Cette approche découle directement de notre engagement ainsi que de notre participation active dans l'initiative "Finance for Biodiversity Pledge".

Objectif de l'engagement



Pour chaque société, les analystes ESG déterminent les axes d'engagement. Généralement, les sujets retenus sont des enjeux majeurs du secteur et insuffisamment traités par l'entreprise. Le dialogue porte également sur l'implication des sociétés dans des cas de controverses. En 2022, les sujets abordés avec les sociétés ont majoritairement porté sur l'environnement, et plus précisément sur le climat. Cette problématique a été abordée dans la plupart des réunions, quel que soit le secteur. Les sujets sociaux ont également été bien approfondis, en particulier les domaines relatifs à l'emploi, à la gestion de la supply chain et aux processus de production.

Détail des sujets d'engagement



Engagement collaboratif

Afin de renforcer le pouvoir d'influence des investisseurs responsables, des démarches d'engagement collaboratives sont menées avec d'autres investisseurs pour inciter les entreprises à changer les pratiques et adopter des comportements vertueux.

L'engagement de Schelcher Prince Gestion pour promouvoir la finance responsable se traduit par la participation à diverses initiatives de place, coordonnées par les réseaux internationaux de finance durable. Les dernières initiatives auxquelles Schelcher Prince Gestion a participé ont porté sur la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.

Consciente des enjeux liés à la protection de la biodiversité, Schelcher Prince Gestion a rejoint l'initiative "Finance for Biodiversity Pledge" en mai 2021 en tant que membre actif au sein des différents groupes de travail (engagement, plaidoyer, mesure d'impacts) mais également de sa gouvernance en étant membre de l'Advisory Committee. Notons que l'adhésion à cette initiative nous engage à réaliser 5 objectifs d'ici fin 2024, décrits ci-dessous :

- Collaboration et partage de connaissances,
- Intégration de critères liée à la biodiversité et engagement avec les entreprises
- Mesurer l'impact positif et/ou négatif de nos investissements,
- Fixer des objectifs de réduction des impacts négatifs / augmentation des impacts positifs,
- Reporting annuel.

Nous sommes actuellement en mesure de répondre aux trois premiers objectifs. Notre participation aux différents groupes de travail va nous aider à répondre aux autres. Nous avons réalisé un appel d'offres sur des données biodiversité et avons sélectionné l'outil BIA-GBS de Carbon4 Finance Biodiversité. Cet outil nous permet de calculer l'empreinte biodiversité de nos portefeuilles.

Par ailleurs, nous avons également participé à deux campagnes organisées par le CDP (Carbon Disclosure Project):

- “Non-disclosure campaign”:
 - Objectif: améliorer la transparence des entreprises sur les enjeux climatiques
 - 5 entreprises ciblées: 3 entreprises ont amélioré leurs pratiques
 - Cibler l'enjeu eau qui est beaucoup moins mature que celui du climat

- “Science Based Target”:
 - Objectif: encourager les entreprises à mettre en place des stratégies climatiques alignées aux Accords de Paris, scientifiquement prouvées



Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Afin de contribuer au respect du scénario 2°C et de soutenir l'évolution vers une économie bas carbone, Schelcher Prince Gestion souhaite participer au financement de la transition énergétique en investissant dans des actifs "verts". Pour mesurer cela nous utilisons donc les repères fournis par la taxonomie européenne.

- **Qu'est-ce que la Taxonomie européenne ?**

Présentée en 2018 et adoptée en 2020 par la Commission Européenne, la Taxonomie est une nomenclature évolutive et commune à l'ensemble des pays de l'UE. Son but, **identifier les activités qui ont un impact favorable sur l'environnement**. Ainsi, une activité est classée comme durable si elle correspond à au moins l'un des six objectifs suivants :

- **Atténuation du changement climatique ;**
- **Adaptation au changement climatique ;**
- **Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;**
- **Transition vers une économie circulaire ;**
- **Contrôle de la pollution ;**
- **Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.**

Une activité qui contribue substantiellement à l'un de ces six objectifs, peut donc être considérée comme "**éligible**". C'est-à-dire qu'elle contribue de manière positive à l'une de ces activités.

Afin d'être "**alignée**", elle ne doit pas causer de préjudice important aux autres objectifs, c'est le principe du *Do No Significant Harm (DNSH)*, respecter les normes sociales et être conforme aux critères d'examen techniques établis dans les actes délégués.

Outre les activités qui contribuent en elles-mêmes à l'environnement, comme la production d'énergie éolienne ou la fabrication de véhicules électriques, deux autres catégories sont également prises en compte dans la Taxonomie :

- Les activités "**habilitantes**", qui permettent à d'autres activités de contribuer à l'un des six objectifs;
- Les activités "**transitoires**", qui permettent de réduire l'impact environnemental d'activités dans des secteurs pour lesquels il n'existe pas d'alternatives durables.

- **Quelles sont les implications pour Schelcher Prince Gestion ?**

Afin de mesurer la part de ses investissements dans des activités alignées à la Taxonomie, autrement dit la "part verte" de ses actifs en portefeuille, Schelcher Prince Gestion s'appuie sur un fournisseur de données, en l'occurrence S&P Trucost.

Sur un périmètre d'environ 20 000 sociétés, notre fournisseur identifie, pour chacune d'entre elles, les parts de chiffre d'affaires, d'Opex et de Capex¹ alignées à la Taxonomie.

Toutefois, afin de respecter l'esprit du texte nous avons décidé d'approfondir cette méthodologie. A cette fin, nous n'intégrons pas certains types de données dont nous ne pouvons garantir la qualité. C'est le cas par exemple lorsque le taux d'alignement transmis

¹ Opex : Operating Expense - Charges d'exploitation

Capex: Capital Expenditure - Dépenses d'investissement de capital

par notre fournisseur ne repose que sur une estimation qualitative ou encore lorsque le contrôle des DNSH est insuffisant.

Ainsi, **au 31/12/2022**, sur un périmètre couvrant 61,31% des encours de Schelcher Prince Gestion, la **part verte s'établit à 1,87%**.

En miroir de la part verte, nous calculons aussi la part brune. Celle-ci représente la part du chiffre d'affaires d'une société réalisée dans des activités liées à l'exploitation des énergies fossiles. Pour réaliser ce calcul nous nous appuyons sur les données fournies par Sustainalytics et la méthodologie appliquée au calcul des PAI. Un changement de méthodologie a été réalisé sur ce calcul, qui était précédemment calculé sur base des données S&P Trucost.

Au 31/12/2022, sur un périmètre couvrant 71,80% des encours de Schelcher Prince Gestion, la part brune de Schelcher Prince Gestion est de 4,13%.

Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

Définition et méthodologie

L'Accord de Paris, signé en 2015, a défini un objectif de limitation du réchauffement climatique de la planète à moins de 2°C à l'horizon 2050. On peut utiliser un indicateur de « température » du portefeuille pour valider la conformité de la trajectoire du portefeuille avec les objectifs de l'Accord de Paris. À ce jour, il n'existe aucune méthodologie normée de mesure de la température des portefeuilles.

Schelcher Prince Gestion réalise une mesure d'alignement de portefeuille qui a pour objectif d'évaluer la performance à long terme des stratégies climat des sociétés investies en portefeuille et de vérifier que leurs émissions de gaz à effet de serre futures permettent de contenir le réchauffement climatique à 2°C.

L'analyse repose sur les données fournies par S&P Trucost et prend en compte les données carbone passées (depuis 2012) et les empreintes carbone à venir (jusqu'en 2025). Elles sont basées sur les engagements annoncés par les entreprises (si ceux-ci existent) ou à défaut sur des estimations faites par Trucost. Trucost s'appuie sur les deux approches recommandées par la Science Based Targets initiative (SDA et GEVA) qui définissent pour chaque entreprise, des trajectoires d'intensité carbone cohérentes avec un réchauffement climatique limité à 2°C. L'association de ces approches SDA et GEVA permet d'évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris des entreprises de tous types de secteurs. Trucost utilise les scénarios de l'Agence internationale de l'Energie (AIE) et du GIEC pour déterminer les trajectoires climatiques des entreprises.

Cette méthode d'estimation, comme toutes celles proposées par les fournisseurs de données climatiques, suppose de nombreuses hypothèses et approximations. L'une d'elle consiste à déterminer l'impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre, des plans d'investissements annoncés/initiés et leurs conséquences. Les hypothèses dépendent à la fois des technologies utilisées souvent imparfaitement décrites et des modalités de calculs utilisées pour l'estimation des émissions de gaz à effet de serre induites (facteurs de conversion notamment). Par ailleurs, certains aléas, comme les évolutions des conditions de marchés, peuvent entraîner des modifications dans les projets annoncés et par conséquent modifier (parfois profondément) le niveau des estimations.

Conscient de ces difficultés, S&P Trucost ne détermine pas de trajectoire précise pour un émetteur, mais un intervalle au sein duquel l'entreprise devrait se situer (trajectoire poursuivie comprise entre 2°C et 3°C par exemple). De plus, afin de limiter les hypothèses

relatives aux stratégies climat déployées par les entreprises, l'horizon de calcul est limité à 2025.

Afin d'accroître la lisibilité des résultats obtenus, Schelcher Prince Gestion a décidé de ventiler l'ensemble du périmètre étudié (représentant 62,9% des titres en portefeuille gérés par Schelcher Prince Gestion hors gestion de dette d'émetteurs non cotés et de dette d'infrastructure), en quatre classes. Cette ventilation s'explique par les accords de Paris et la limitation du réchauffement climatique à 2°C qu'ils induisent. Ces quatre classes sont ainsi constituées :

Les deux premières classes (<1,5°C et 1.5°C - 2°C) regroupent l'ensemble des émetteurs dont la trajectoire de réchauffement est inférieure à 2°C. Cette classe comprend donc l'ensemble des émetteurs dont la stratégie climat annoncée et les moyens à ce jour déployés respectent les exigences imposées par les accords de Paris. Ces deux classes sont séparées afin d'avoir une vision plus fine des émetteurs ayant adopté une stratégie climat de qualité.

La troisième classe regroupe l'ensemble des émetteurs dont la trajectoire de réchauffement est comprise entre 2°C et 3°C. Cette classe est constituée des acteurs dont la stratégie climat est proche des exigences des accords de Paris et qui ne nécessite pas, a priori, de modifications profondes pour s'y conformer.

La quatrième classe regroupe l'ensemble des émetteurs dont la trajectoire de réchauffement climatique est supérieure à 3°C. Cette classe comprend l'ensemble des émetteurs dont la stratégie climat n'est pas suffisamment aboutie pour satisfaire les exigences imposées par les accords de Paris, et qui devront accroître leurs engagements pour parvenir à les respecter.

Compte tenu des limites et incertitudes sur les mesures ainsi disponibles, Schelcher Prince Gestion n'a pas décidé, pour l'heure, d'une stratégie d'alignement de ces portefeuilles. Des travaux sont en cours afin de pouvoir se fixer de tels objectifs. Ces indices, répondant à la réglementation européenne en matière de constitution d'indices, intègrent certaines contraintes telles qu'une trajectoire de décarbonation en cohérence avec l'Accord de Paris. De même, des clients institutionnels peuvent nous demander, dans le cadre de la gestion de leurs mandats dédiés, d'intégrer et de suivre ce type d'indicateurs.

Toutefois, les mesures ainsi réalisées, couvrant 62,9% de nos encours montrent la répartition suivante pour les températures moyennes :

- 21,17% des portefeuilles présentent une température inférieure à 1,5°C,
- 25,22% des portefeuilles présentent une température comprise entre 1,5°C et 2°C
- 19,97% des portefeuilles présentent une température comprise entre 2°C et 3°C,
- 33,65% des portefeuilles présentent une température supérieure à 3°C.

Politiques sectorielles

Schelcher Prince Gestion a publié en 2019 une politique d'encadrement des investissements dans les émetteurs impliqués dans la production de charbon thermique ou dans la production d'électricité utilisant le charbon. Cette politique a connu plusieurs évolutions afin d'être plus ambitieuse. Ainsi, depuis le 1er janvier 2021 sur l'ensemble du périmètre concerné (fonds ouverts hors fonds à formules et fonds indiciaires, fonds de fonds en gestion d'actif et fonds et mandats dédiés), Schelcher Prince Gestion s'interdit les nouveaux investissements dans les entreprises :

- qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans le charbon (mines et centrales)
- qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon
- qui ont une production de charbon physique > 10M tonnes par an
- qui ont des capacités installées de production d'électricité > 5 GW
- qui réalisent des dépenses d'investissement dans l'extraction de charbon et des projets de développement liés à l'extraction et aux infrastructures
- qui ont des plans d'expansion de leurs capacités de production d'énergie à partir du charbon sur les 5 prochaines années.

Les obligations en portefeuille émises par des sociétés dépassant les seuils ci-dessus sont gérées de façon extinctive et les opérations sur obligations émises par des sociétés ne dépassant pas ces seuils mais ayant une activité dans le charbon thermique, aussi petite soit-elle, seront autorisées sous réserve que les maturités ne dépassent pas 2027.

Par ailleurs, Schelcher Prince Gestion a publié fin 2021 une politique relative aux hydrocarbures non conventionnels applicable depuis le 1^{er} janvier 2022. Depuis cette date Schelcher Prince Gestion n'investit plus sur l'ensemble du périmètre concerné (fonds ouverts hors fonds et mandats dédiés) dans les :

- Entreprises :
 - o Interdiction des financements/investissements aux acteurs dont les Énergies Fossiles Non Conventionnelles représentent plus de 30 % de la production annuelle d'énergies fossiles.
- Projets :
 - o Interdiction de tout investissement direct dans un projet dédié aux Énergies Fossiles Non Conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation).

Au-delà de ces principes qui s'appliquent aux nouveaux financements et investissements, Schelcher Prince Gestion s'engage à une sortie des acteurs engagés sur les Énergies Fossiles Non Conventionnelles d'ici fin 2030.

Sont concernés par cette sortie, les acteurs dont les Énergies Fossiles Non Conventionnelles représentent plus de 10 % de la production annuelle d'énergies fossiles ou qui développent des capacités existantes en Énergies Fossiles Non Conventionnelles.

Il est précisé que les énergies fossiles non conventionnelles retenues par la politique sont les suivants :

- fracturation (pétrole de schiste, gaz de schiste, liquides et gaz de réservoir étanche),
- les sables bitumineux,
- l'Ultra-profond en mer,
- l'Arctique,
- le méthane houiller,
- le pétrole extra-lourd,
- les hydrates de méthane sont également intégrés à la définition des Énergies Fossiles Non Conventionnelles. Ils seront pris en compte dès 2022, dans l'analyse des projets financés. S'agissant de l'analyse des acteurs, faute de base de données à date, ils seront pris en compte dans la limite des données disponibles dans un premier temps.

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenue, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans

1.1. Introduction

Selon la Convention sur la Diversité Biologique, **la biodiversité se définit comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ».**

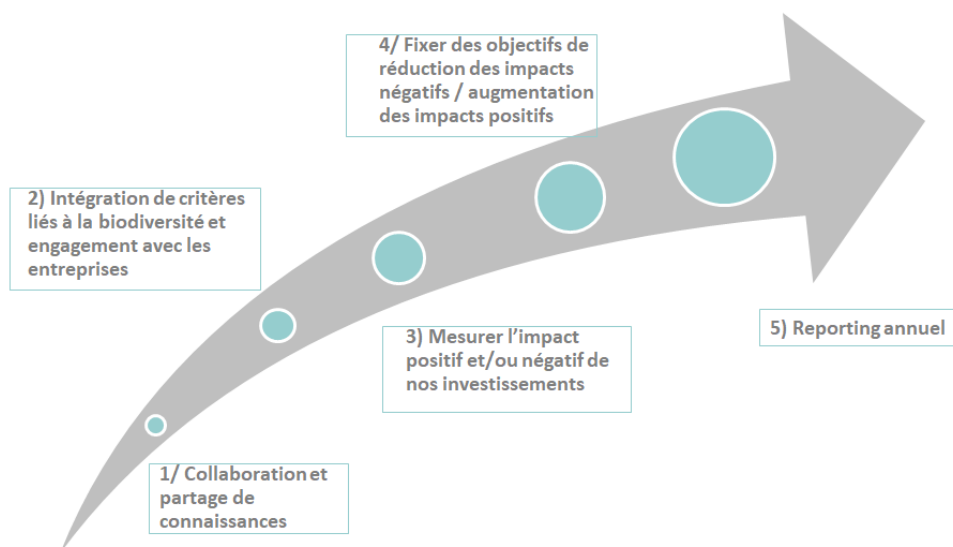
Souvent appelée sixième extinction de masse, le déclin mondial de la biodiversité est une des menaces les plus importantes pesant sur la société. Fort d'une prise de conscience grandissante – au fil des Conférences sur la Diversité Biologique et des congrès - le Forum économique mondial place la biodiversité au troisième rang en termes de magnitude et sur un horizon de 5 à 10 ans dans son rapport sur les risques mondiaux en 2022 derrière les événements météorologiques extrêmes et l'échec de la lutte contre le changement climatique. Il suffit de constater la décroissance continue de la liste rouge de l'UICN (espèces menacées) pour se rendre compte du taux de disparition des espèces depuis la révolution industrielle.

Le rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) de 2019, équivalent du « GIEC de la biodiversité », mentionne la disparition de 85% des zones humides dans le monde, de la dégradation sévère par l'homme de 75% de l'environnement terrestre et de 66% de l'environnement marin depuis 1870. Par ailleurs, les taux d'extinction d'espèces sont 10 à 100 fois plus élevés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient pendant les 10 derniers millions d'années. L'érosion de la biodiversité entraîne donc la détérioration globale des services écosystémiques, services utilisés par l'Homme et son système économique. Par exemple, la disparition des pollinisateurs menace de causer des déficits de récolte estimés entre 5 et 8% de la production agricole mondiale, soit entre 235 et 577 milliards d'euros.

Alors qu'en une décennie la tonne de CO₂ est devenue un indicateur simple, permettant d'intégrer les aspects climatiques tout au long du processus d'investissement, la biodiversité paraît beaucoup plus compliquée à aborder avec un indicateur unique.

1.2. Mise en place d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité et mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique

Schelcher Prince Gestion est devenue membre actif de l'initiative « Finance for Biodiversity Pledge ». En rejoignant cette initiative, Schelcher Prince Gestion doit remplir 5 objectifs à l'horizon 2024, lesquels pourront servir de base pour structurer une première démarche à suivre en matière de biodiversité.



Dans le cadre du développement d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, Schelcher Prince Gestion a accès à des données ESG liées à la biodiversité par ses fournisseurs de données.

Ces données ESG doivent permettre de comprendre l'exposition aux risques biodiversité des investissements mais également d'avoir une analyse plus fine sur certains facteurs directs impactant la biodiversité. Toutefois, afin de piloter l'alignement des investissements de Suravenir aux objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique, il conviendrait de développer une approche basée sur différents outils (aspect impacts négatifs mais également mesure des dépendances aux services rendus par la nature). Pour l'heure, seuls les éléments relatifs aux aspects négatifs sont disponibles.

L'intégration de toutes les dimensions de la biodiversité dans les activités de Schelcher Prince Gestion est une démarche d'amélioration continue dont le rythme dépend aussi d'éléments exogènes (clarté et stabilité du cadre réglementaire, horizon de temps très long, disponibilité et qualité des méthodologies d'analyse et des données permettant d'évaluer les impacts et les dépendances vis-à-vis de la biodiversité...).

Schelcher Prince Gestion souhaite toutefois pouvoir développer, à l'horizon 2024 et à l'issue des travaux précédemment mentionnés, une première stratégie d'alignement avec les objectifs figurant dans l'Accord de Kunming-Montréal adopté le 19 décembre 2022 à l'occasion de la 15e Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique et suivre un premier indicateur d'empreinte biodiversité sur une partie représentative de son portefeuille d'actifs.

1.3. Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

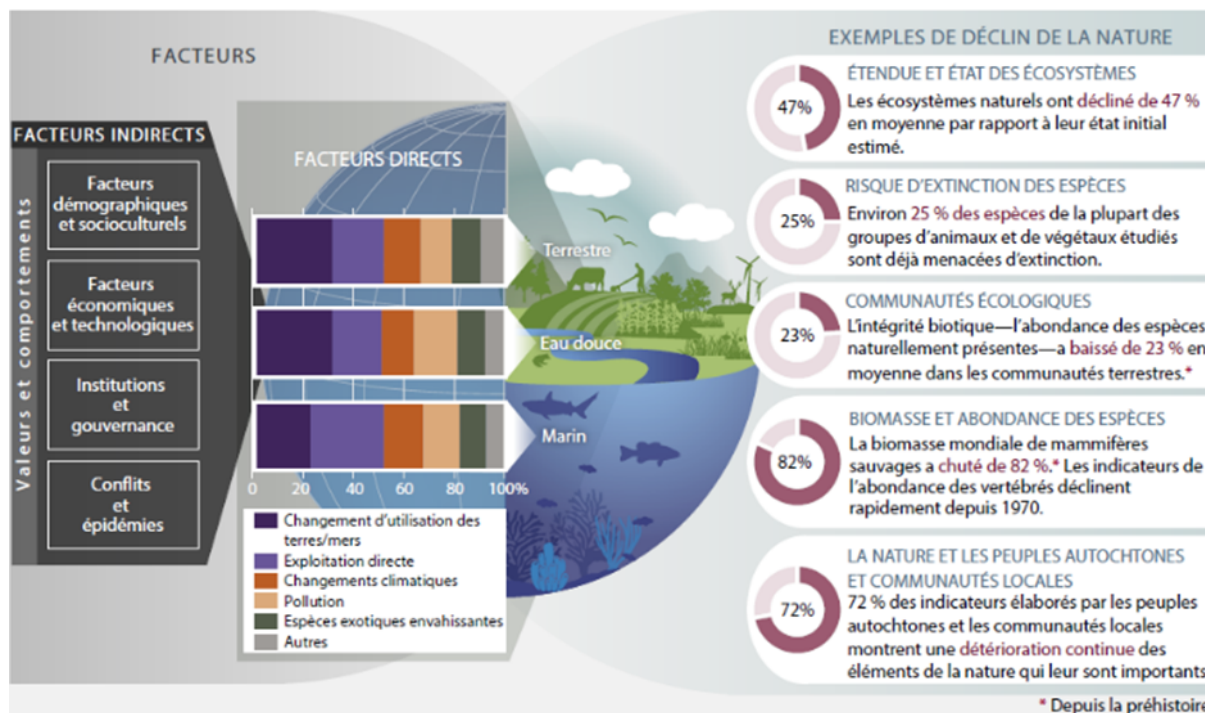
Si la stratégie de Schelcher Prince Gestion est toujours en construction, des initiatives sont déjà prises dans la gestion de portefeuilles afin de contribuer à une réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité.

Ainsi, l'analyse ESG des émetteurs, systématiquement intégrée dans les décisions d'investissement permet une prise en compte de 3 des 5 facteurs de risques directs qui engendrent une perte de biodiversité : outre le changement climatique (à propos duquel une part importante du présent rapport décrit la prise en compte) sont également traitées les questions de la pollution et l'utilisation des terres.

Si ces facteurs directs impliquent des pressions qui peuvent par ailleurs être exprimées en NOX, SOX (pollution), en km² de terres occupées/transformatées (utilisation des terres) et en émissions de gaz à effets de serre (changement climatique), leur utilisation est réalisée dans la notation ESG des émetteurs. La performance des émetteurs sur ces enjeux est ainsi mesurée et intégrée à la note finale.

1.4. Indicateur d'empreinte biodiversité

L'IPBES a publié en 2019 un rapport explicitant les facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité.

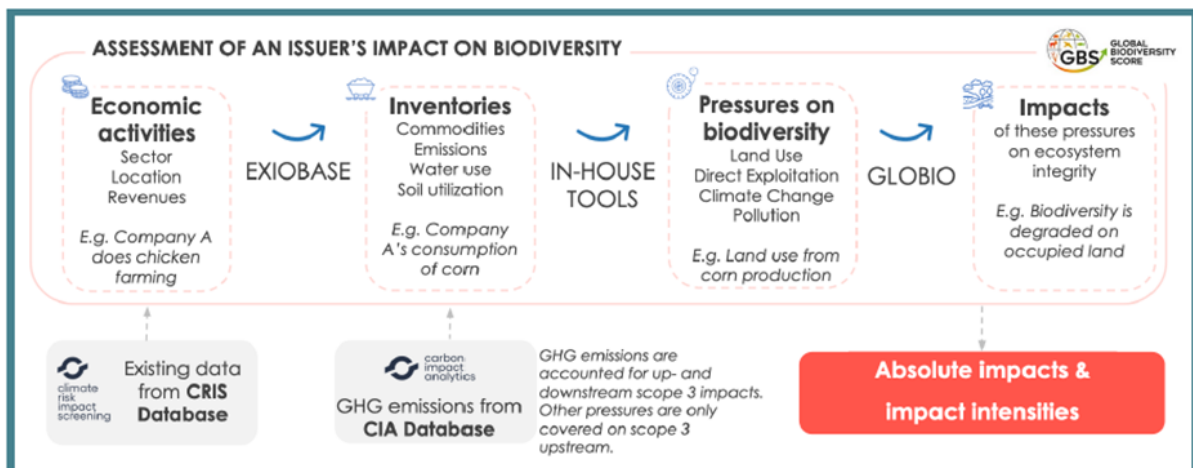


Schelcher Prince Gestion a travaillé sur l'étude des fournisseurs de données qui permettraient d'analyser la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par l'IPBES sur la biodiversité et les services écosystémiques. Un fournisseur spécialisé a été sélectionné afin de mesurer l'impact biodiversité des investissements des portefeuilles.

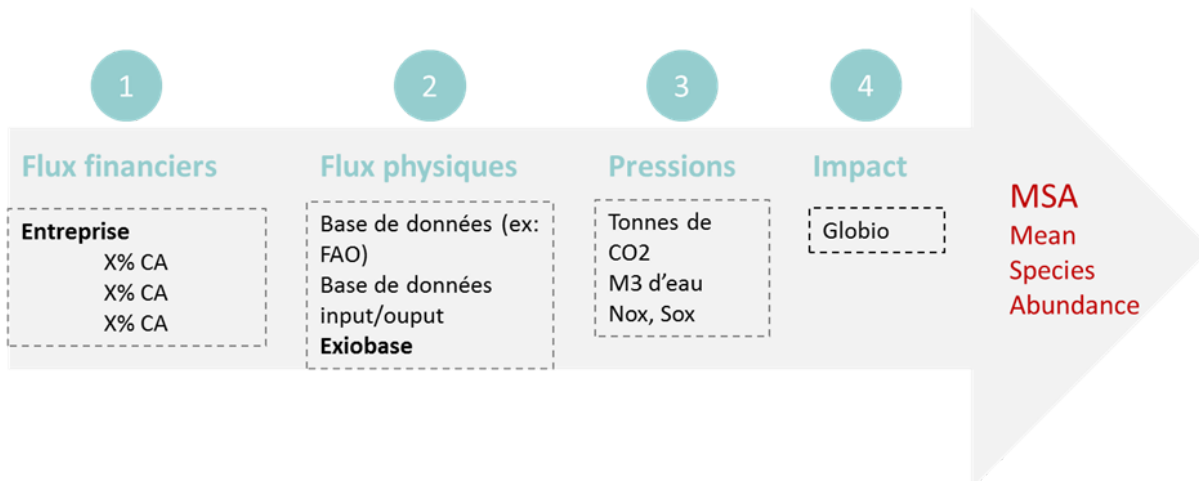
Le choix a porté sur l'utilisation d'un indicateur proposé par le fournisseur de données spécialisé Carbon4 Finance/CDC Biodiversité. Il s'agit du MSA ("mean species abundance") qui mesure l'intégrité d'un écosystème et varie de 0% à 100%, où 100% représente un écosystème, qu'il soit terrestre ou aquatique, vierge de toute activité humaine. Pour simplifier, 100% correspond à une forêt vierge alors que 0% correspond à un parking.

Ces impacts exprimés en MSA.km2 (Mean Species Abundance) peuvent ensuite être agrégés au niveau des portefeuilles.

Les principales étapes de la mesure en MSA.km2



- Etape 1 : Répartition du chiffre d'affaires par activités et zones géographiques
- Etape 2 : Transformation des flux économiques (chiffre d'affaires) en flux physiques (inventaire des matières premières utilisées) grâce à l'outil qui est en open-source EXIOBASE. EXIOBASE est alimenté par les différentes comptabilités nationales. Ainsi, pour 1€ de chiffre d'affaires d'un produit précis dans une zone géographique donnée, cet outil indique les matières premières utilisées.
- Etape 3 : les matières premières ont chacune des pressions comme des émissions de CO2 (pression liée au changement climatique), de NOX et SOX (pressions liées à la pollution) ou encore des hectares de surface (pression liée à l'utilisation des terres).
- Etape 4 : enfin, grâce au modèle GLOBIO, défini par les scientifiques du monde entier lors d'une COP sur le climat pour interpréter l'impact d'une détérioration de la biodiversité sur le climat, l'outil BIA-GBS transforme les pressions en impacts, mesurés en MSA.km2.



Un impact de 1 MSA.KM2 est donc équivalent à l'artificialisation d'1 km2 d'un écosystème vierge. Par exemple, 1 km2 de forêt vierge transformé en un parking est une perte de 100% soit 1 MSA.km2.

Au 31/12/2022, l'empreinte de biodiversité des fonds gérés par Schelcher Prince Gestion était de 150,77 MSA.km². Cette mesure est réalisée sur les investissements en entreprises couverts par la base de données utilisée, soit un taux de couverture de 56,28% des entreprises investies. Ce calcul correspond à la somme des impacts de biodiversité terrestre des entreprises multipliée par le ratio d'emprise des portefeuilles de Schelcher Prince Gestion.

Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. En cohérence avec l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, la publication d'informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques comprend notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

Les critères extra-financiers sont aujourd'hui intégrés à la gestion des risques au même titre que les critères financiers traditionnels. Ils portent sur plusieurs facteurs complémentaires : le périmètre d'investissement éligible, les notations ESG, le risque de durabilité et les niveaux de controverses.

Concernant le périmètre éligible, des listes d'exclusions normatives et sectorielles ont été définies permettant à la société de gestion de rester à l'écart de certaines activités économiques, pour des raisons principalement environnementales et éthiques. Les principaux secteurs concernés sont à ce jour liés à l'industrie de l'énergie, et en particulier les sociétés ayant des activités extractives ou de production d'électricité à partir d'énergies fossiles, ou toute activité de support à ces opérations. Ces exclusions s'appliquent à l'ensemble de la gestion.

Concernant les risques ESG, l'analyse des sociétés investies est réalisée de manière indépendante par l'équipe interne de recherche extra-financière, à partir de différentes sources dont Sustainalytics. Elle permet d'identifier les risques matériels au sein de ces entreprises, d'appréhender leur niveau, et de comparer les concurrents au sein d'un même secteur. En pratique, elle se traduit par une notation allant de 0 (risque sévère) à 20 (risque négligeable). Pour la plupart de ses portefeuilles, Schelcher Prince Gestion a la volonté d'investir dans des sociétés dont l'engagement ESG est plus fort que la moyenne de leur secteur. Cela se traduit par la recherche d'une notation globale des portefeuilles supérieure à celle de leur univers d'investissement respectif, après retrait des 20% des entreprises les moins vertueuses en matière d'ESG.

Un suivi du risque de durabilité a également été intégré au suivi des risques suite à la publication de la réglementation dite « Disclosure » ou « SFDR ». Un risque en matière de durabilité évalue l'incidence potentielle négative sur la valeur d'un investissement en cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance. Il est mesuré au niveau de chaque émetteur en se basant sur les données du fournisseur Sustainalytics. En pratique, il s'agit d'un score exprimé de manière absolue, et calculé sur une échelle de 0 (pas de risque) à 100 (risque maximum). Il permet pour chaque émetteur de mesurer l'exposition au risque ESG brut, distinguer les notions de risque gérable / risque non gérable, évaluer les politiques en place pour contrer le risque gérable, et obtenir ainsi un risque de durabilité résiduel en additionnant le risque non gérable et le risque gérable non géré. Dans ce contexte, Schelcher Prince Gestion a fixé des bornes de risque de durabilité au-delà desquelles elle ne souhaitait pas exposer ses portefeuilles.

En complément à cette analyse, le changement climatique engendre des risques physiques et de transition qui peuvent entraîner des conséquences directes ou indirectes sur la performance économique et financière des entreprises. Schelcher Prince Gestion a décidé d'intégrer prochainement l'indicateur de Climate VaR fourni par MSCI. Ce dernier permet de mesurer l'impact potentiel des effets du changement climatique sur la valeur de marché d'un titre à horizon 2100. Ces impacts peuvent être de trois sortes : politiques, technologiques ou physiques. Pour les trois types d'impacts, le modèle calcule les estimations des coûts et des revenus futurs en fonction du scénario et de l'entreprise, puis applique son modèle financier pour en déduire les impacts sur la valorisation du titre. A la suite de cette analyse, Schelcher Prince Gestion pourra appréhender ces impacts dans sa gestion afin d'atténuer ces risques de long terme.

Enfin, Schelcher Prince Gestion assure un suivi continu des controverses sur les entreprises de son univers à partir de son fournisseur de données Sustainalytics. Ce suivi constitue un axe important de l'analyse des risques ESG des cibles d'investissement. Les cibles sujettes à des controverses jugées sévères sont a priori écartées de l'univers d'investissement éligible, hors analyse interne contradictoire.

En pratique, les différents éléments détaillés dans les paragraphes précédents sont suivis quotidiennement. Ils permettent de positionner et / ou de contraindre les portefeuilles par rapport à leur univers d'investissement. Pour ce faire, l'équipe de contrôle des risques de Schelcher Prince Gestion dispose d'outils propriétaires de contrôle et d'alerte sur le respect des contraintes ESG. Ces outils sont alimentés par les données provenant de fournisseurs spécialisés et de l'équipe de recherche extra-financière interne.

S'agissant des règles qualitatives ou quantitatives imposées à la gestion, un cadre commun a été fixé pour l'ensemble des portefeuilles gérés. Ce cadre (incluant la politique de gestion des risques et la cartographie des risques) est revu systématiquement et globalement à fréquence annuelle. Il évolue également à mesure des avancées des chantiers en lien avec l'ESG. Le Comité des Risques mensuel, auquel participent également la Direction, la Gestion et le RCCI est l'organe décisionnaire sur les sujets de contrôle des risques et l'évolution du cadre autorisé.

Annexes

Nom	Classification SFDR	Encours 31/12/2022	Part de l'encours	Label	Catégorie AMF 2020_03
Schelcher Convertible ESG	Article 8	150945324,1	1,93%	Label ISR	Communication centrale
Schelcher Convertible Mid Cap ESG	Article 8	11037927,66	0,14%	Label ISR	Communication centrale
Schelcher Flexible Short Duration ESG	Article 8	609748698,8	7,80%	Label ESG LuxFlag	Communication centrale
Schelcher Global High Yield ESG	Article 8	89020839,91	1,14%		Communication limitée au prospectus
Schelcher Multi Asset	Produits dits "Non ESG"	151654362,6	1,94%		Communication limitée au prospectus
Schelcher Optimal Income ESG	Article 8	254527008,5	3,25%	Label ESG LuxFlag	Communication centrale
Schelcher Short Term ESG	Article 8	791510707,5	10,12%	Label ISR	Communication centrale
Schelcher Convertible Global World	Produits dits "Non ESG"	62818419,32	0,80%		Pas de communication
Schelcher IVO Global Yield 2024	Produits dits "Non ESG"	200776790,3	2,57%		Pas de communication
Fonds dédié 1	Article 8	109523710,4	1,40%		N/A
Fonds dédié 2	Article 8	198357157	2,54%		N/A
Fonds dédié 4	Article 8	48544358,75	0,62%		Communication centrale
Fonds dédié 6	Produits dits "Non ESG"	51093938,12	0,65%		Pas de communication
Fonds dédié 7	Produits dits "Non ESG"	48938511,77	0,63%		Pas de communication
Fonds dédié 8	Article 8	50549166,12	0,65%		Pas de communication
Fonds dédié 9	Produits dits "Non ESG"	79382549,45	1,01%		Pas de communication
Fonds dédié 11	Produits dits "Non ESG"	22623784,45	0,29%		Schelcher Prince Reflation
Fonds dédié 12	Produits dits "Non ESG"	40762904,07	0,52%		Pas de communication
Fonds dédié 13	Produits dits "Non ESG"	85250435,55	1,09%		Pas de communication
Délégation 1	Produits dits "Non ESG"	73494208,37	0,94%		N/A
SP Eurocréances 2014	Produits dits "Non ESG"	57482552	0,73%		N/A
SP Eurocréances 2016	Produits dits "Non ESG"	213245918,6	2,73%		N/A
SP Eurocréances 2020	Produits dits "Non ESG"	467858317	5,98%		N/A
Strategic Opportunity Bond Fund	Produits dits "Non ESG"	28310110,42	0,36%		Pas de communication
Pro Rebonds	Article 8	118204328	1,51%		N/A
Pro Rebonds	Article 8	58727069	0,75%		N/A
Chabrières Rendement ESG	Article 8	7192729,63	0,09%		Pas de communication
Dettes Infra Core	Article 8	76812553	0,98%	Label ESG LuxFlag	N/A
Dettes Infra Core	Article 8	60687447	0,78%	Label ESG LuxFlag	N/A
UFF Obligations 2-3	Article 8	53913042,8	0,69%		Pas de communication
UFF Oblig Optimal Income	Produits dits "Non ESG"	325203416	4,16%		Pas de communication
Dettes Infra Impact	Article 9	40000000	0,51%	Fonds à Impact	N/A
Dettes Infra Impact	Article 9	10000000	0,13%	Fonds à Impact	N/A
Mandat 1	Article 8	2465420066	31,52%		N/A
Mandat 2	Produits dits "Non ESG"	29420904	0,38%		N/A
Mandat 3	Article 8	148408316	1,90%		N/A
Mandat 3	Article 8	305043028	3,90%		N/A
Mandat 4	Produits dits "Non ESG"	3918099	0,05%		N/A
Mandat 5	Produits dits "Non ESG"	9157153	0,12%		N/A
Mandat 6	Produits dits "Non ESG"	4495500	0,06%		N/A
Mandat 7	Article 8	207395487,8	2,65%		N/A